

Problématiques abordées

Un grand nombre de préjudices :

- ♦ **risque pour la biodiversité**

La colonisation de certains milieux par des espèces sans prédateurs et à développement rapide peut engendrer la dégradation d'habitats (animal et végétal), la perturbation de milieux, conduisant parfois jusqu'à la disparition d'espèces endogènes.

- ♦ **menaces sanitaires**

Certaines espèces sont porteuses de maladies et parasites pouvant être transmis à l'homme (agriculteurs, autres professionnels, citoyens...) et aux animaux d'élevage (bovins, équins...) ou domestiques. Quelques exemples : douve du foie, leptospirose, salmonellose, allergies, urtications...

- ♦ **impacts sur les activités économiques**

Agriculteurs, apiculteurs, collectivités sont concernés.

Certains organismes s'attaquent directement aux cultures entraînant des pertes de rendement et une dépréciation qualitative de la récolte sur pied ou lors des différentes formes de stockage. La présence d'organismes nuisibles sur des espaces publics entraîne une prise en charge souvent coûteuse des dégâts constatés.

Classement des espèces

dans le cadre de la législation agricole

Organismes nuisibles

ex : chrysomèle du maïs, ragondins...

dans le cadre de la législation Chasse

Espèces classées Nuisibles. ex : renard, corneille...

sans classement particulier

Espèces proliférantes, dommageables aux cultures, transmettant des maladies,... ex : pigeon...

Notre fédération est structurée en réseau

communal (GDON), départemental (FDGDON), régional (FREDON), national (FREDON FRANCE)



+ de 240 Groupements de Défense
(pour 261 communes mayennaises)

FDGDON de la Mayenne
17 boulevard des Manouvriers
53810 CHANGE

téléphone : **02 43 56 12 40**

fax : 02.43.49.35.13

mail : accueil@fdgdon53.fr

site internet : www.fdgdon53.fr

Agrément PL00272

Ce document a été réalisé avec le soutien financier :



Les Missions de la FDGDON 53

**Fédération Départementale des
Groupements de Défense contre les
Organismes Nuisibles aux végétaux
et produits végétaux**



Syndicat professionnel agricole
Loi 1884

Surveillance phytosanitaire du
Territoire, veille sur les risques d'apparition d'organismes émergents

Organisation des luttes collectives
contre les organismes nuisibles aux cultures,
végétaux et produits végétaux

Communication et vulgarisation des
informations

Espèces concernées

Rongeurs aquatiques
rats musqués, ragondins



Mammifères

rats, souris, taupes



Insectes

chrysomèle du maïs, chenilles processionnaires, frelon asiatique



Oiseaux

étourneaux, corvidés, pigeons



Végétaux
chardon, ambrosie



Etc...

Les missions

En fonction de la menace, la FDGDON organise la lutte, qui peut être obligatoire ou non, permanente ou ponctuelle, à la demande de ses adhérents, du Préfet ou du Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Encadrée par des arrêtés ministériels, préfectoraux et municipaux, la FDGDON et les GDON généralisent et synchronisent les luttes.

Pour cela, notre fédération anime, encadre, met en place, couvre juridiquement les acteurs, suit les luttes, collecte, synthétise et diffuse les résultats

A titre d'exemple :

de par les arrêtés, la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles est obligatoire en Mayenne et doit être effectuée en priorité en lutte collective, sous l'égide de la FDGDON 53 en lien avec les Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles locaux (GDON)

Interventions proposées :

Les **rongeurs aquatiques nuisibles** : actions de piégeage, suivi du contrôle des populations

Les **taupes** : opérations ponctuelles ou d'entretien, chimiques ou mécaniques

Les **oiseaux** : effarouchement

Les **chenilles processionnaires, urticantes, défoliatrices** : pose d'écopièges, échenillage des nids, aspersion de bio-insecticide

Les **frelons asiatiques** : expertise des nids, conseil / destruction

Des solutions adaptées à la demande

Mise à disposition

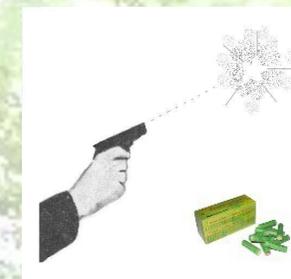
Rétrocessions/Locations de matériels :

Cages

Pièges

Effaroucheurs

Pistolets - fusées



Gamme de produits :

Souricides

Raticides